



Invitation à la Formation :

Promouvoir les droits des paysans

Une déclaration des Nations unies pour quoi faire ?

Vendredi 13 Mai 2016

au siège de la Confédération paysanne

104 Rue Robespierre, 93170 Bagnolet

de 09h30 à 17h00

Les violations répétées des droits des paysannes et paysans (droits à la terre, aux semences, à un revenu décent...) ont conduit La Via Campesina à demander et obtenir des Nations unies la rédaction d'une « Déclaration sur les droits des paysans » et des autres personnes travaillant en zones rurales.

Les pays européens, initialement opposés au projet, restent très réservés.

Un plaidoyer est donc indispensable pour obtenir une contribution active et constructive des Etats européens et, en particulier de la France¹.

Cette formation est organisée par le **Collectif français pour les droits des paysans**, animé par la Confédération paysanne et le CFSI, dont sont membres Coopération Sud et Fian-France.

Objectifs : La formation vise à permettre aux participant(e)s de comprendre l'importance de la Déclaration, son rôle pour promouvoir les droits des paysans et de contribuer à son processus d'élaboration, afin de renforcer la mobilisation en direction des autorités françaises.

Publics : Cette formation s'adresse aux responsables locaux et nationaux des organisations de la société civile agissant ou souhaitant agir en faveur de la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales.

¹ En savoir plus, lire la note de 4 pages publiée par Coopération Sud : <http://www.coordinationsud.org/document-ressource/notes-de-c2a-n23-defendre-droits-paysans-declaration-nations-unies/>

Programme provisoire :

9h30 : Introduction (Confédération paysanne et CFSI) – Présentation des objectifs de la journée et des participant(e)s.

9h45 : Pourquoi défendre les droits des paysans en France et dans le monde

- Présentation d'une vidéo réalisée par FIAN-Belgique,
- interventions de la Confédération paysanne et d'Ibrahima Coulibaly (Vice-président du ROPPA, Réseau des organisations de paysans et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest) ; échanges et débat.

10h45 : Pause

11h15 : Droits des paysans : des droits de l'homme ? (intervenants sollicités : Ligue des droits de l'homme et Comités d'Action Juridique)

- Qu'est-ce qu'un droit de l'homme ? Qu'est-ce qui relève de la déclaration (droits de l'homme), qu'est-ce qui relève de la législation ? A quoi sert une Déclaration ?
- Comment concrétiser les droits figurant dans le projet de Déclaration ?
- Débat.

12h30 : Déjeuner

13h30 : Origine, processus d'élaboration, contenu de la déclaration et positions des Etats

- Intervenant : Christophe Golay, Académie de droit international humanitaire et des droits humains, Genève (ancien conseiller de Jean Ziegler).
- Echanges et Débat.

14h30 : Approfondissement de 3 droits (travaux en groupes à partir des acquis précédents)

- Atelier « droit à un revenu décent »
- Atelier « droit à la terre »
- Atelier « droit aux semences ».

Dans chaque atelier : après une présentation du contenu actuel du droit étudié, les participant(e)s seront invité(e)s à présenter les enjeux pour les paysans, des exemples de violation de ce droit et à formuler de recommandations pour compléter son contenu, si nécessaire.

15h30 : Pause

16h00 : Restitution des ateliers en plénière et discussions pour mise en œuvre.

16h45 : Conclusions, Bilan et Perspectives

17h00 : Fin de la formation

Détails sur les modalités de la formation et de son organisation

Lieu : Confédération paysanne, 104 rue Robespierre – Bagnolet, 93170. Durée de formation : 6h30.

Organisme de Formation :

FADEAR (Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi agricole et rural)

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître et renforcer les compétences concernant les domaines du droit et, en particulier, des droits de l'homme,
- Comprendre les enjeux de la reconnaissance des droits des paysans en tant que droits de l'homme et le rôle du projet de Déclaration des Nations unies dans ce but,
- Découvrir des pratiques populaires du droit comme moyen de concrétiser les droits de l'homme,
- Approfondir 3 droits et formuler des propositions sur leur contenu,
- Dynamiser, susciter la participation et l'engagement sur ces questions.

Méthodes pédagogiques

Tour de table de présentation des stagiaires, de leurs besoins et synthèse – Intervenants extérieurs : exposé - questions réponses, débat.

Tableau - Support Papier – Powerpoint. La formation est fondée sur une approche intégrative, et alterne des apports conceptuels et méthodologiques et le développement d'études de cas choisies de façon à mettre en évidence certaines spécificités autour des problématiques développées lors de la formation.

Intervenant(e)s extérieur(e) :

- **Christophe Golay**, Académie de droit international humanitaire et des droits humains, Genève.
- **Ligue des droits de l'homme** (à confirmer)
- **1 ou 2 Juristes du CAJ** (*Comité d'Action Juridique*) pour l'accès au droit en milieu rural en Rhône-Alpes.
- **Ibrahima Coulibaly**, Vice-président du ROPPA, Réseau des organisations de paysans et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
- **experts et ou paysans (nes)** qui pourront apporter une expertise sur les droits à la terre, aux semences et aux revenus décents.

Animation : animateurs(trices) FADEAR, Confédération paysanne et CFSI.

Prise en charge intégrale des frais pour les paysans (nnes) des réseaux Conf' et Fadear participant(e)s à la formation (déplacement, repas, hébergement et indemnité de remplacement) par la Fadear. Nous consulter.

Cette formation bénéficie d'une demande de financement



du fonds de formation VIVEA 2016.

Coût de la formation pour les bénévoles : 25€ / jour à l'ordre de la Fadear comprenant l'accueil et le déjeuner.

Coût de la formation pour les salarié(e)s : 175€/jour à l'ordre de la Fadear, possibilité de prise en charge par vos fonds de formation. Nous consulter.

Les frais de formation ne doivent pas être un frein ; contacter nous pour trouver une solution.

Hébergement : sur place à nous réserver préalablement.

Contact inscription : julien Melou, 01 43 63 41 50 jmelou@fadear.org

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation du vendredi 13 Mai 2016

Nom :

Prénom :

Structure/Statut :

Adresse :

Tel :

Mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....
.....
.....

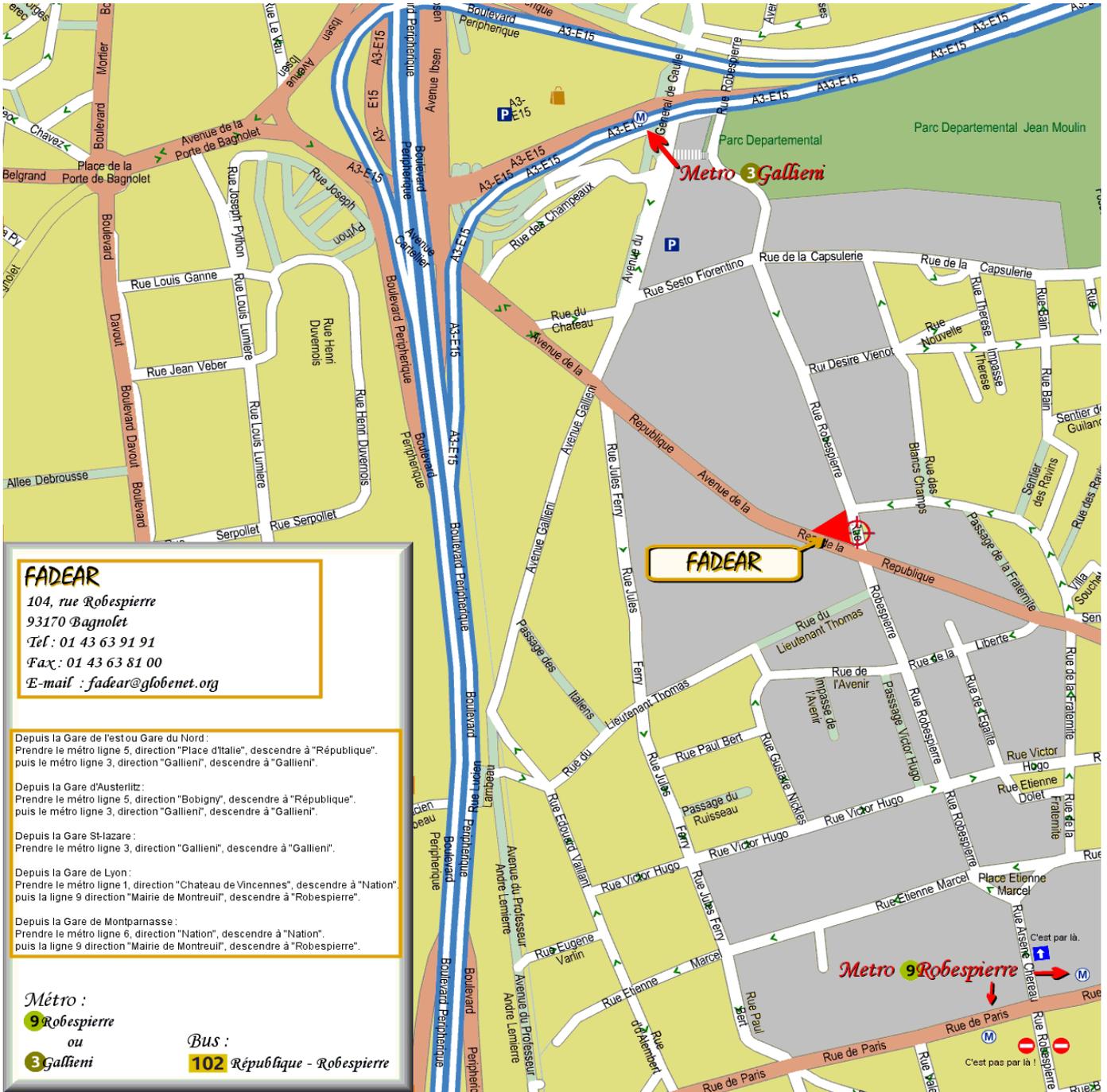
Besoin d'un hébergement ? :

O/N.....

PRENEZ VOS billets à l'avance : prem's, IDTGV, Ouigo prem's !!!

consultez aussi le site internet « Capitaine train

Plan d'accès



FADÉAR

104, rue Robespierre
 93170 Bagnolet
 Tel : 01 43 63 91 91
 Fax : 01 43 63 81 00
 E-mail : fadear@globenet.org

Depuis la Gare de l'est ou Gare du Nord :
 Prendre le métro ligne 5, direction "Place d'Italie", descendre à "République",
 puis le métro ligne 3, direction "Gallieni", descendre à "Gallieni".

Depuis la Gare d'Austerlitz :
 Prendre le métro ligne 5, direction "Bobigny", descendre à "République",
 puis le métro ligne 3, direction "Gallieni", descendre à "Gallieni".

Depuis la Gare St-lazare :
 Prendre le métro ligne 3, direction "Gallieni", descendre à "Gallieni".

Depuis la Gare de Lyon :
 Prendre le métro ligne 1, direction "Chateau de Vincennes", descendre à "Nation",
 puis la ligne 9 direction "Mairie de Montreuil", descendre à "Robespierre".

Depuis la Gare de Montparnasse :
 Prendre le métro ligne 6, direction "Nation", descendre à "Nation",
 puis la ligne 9 direction "Mairie de Montreuil", descendre à "Robespierre".

Métro :

9 Robespierre
 ou
3 Gallieni

Bus :

102 République - Robespierre